

A la une...



Chères Boinvilloises, chers Boinvillois

Après ces mois difficiles où nous avons dû affronter une pandémie terrible qui a endeuillé notre village, comme malheureusement beaucoup d'autres en France, nous pouvons enfin voir le ciel se dégager. Mais nous ne devons pas baisser la garde, le virus est toujours présent et il est indispensable de respecter les mesures sanitaires préconisées.

Je tiens à remercier le personnel communal qui a continué à ouvrir durant toute cette période.

Les employés des services techniques qui ont assuré l'entretien, l'agent de service qui a nettoyé et désinfecté les bâtiments communaux, la secrétaire de Mairie qui a géré tout l'administratif mais a aussi coordonné les achats de masques, de gel hydroalcoolique, de gants de protection pour les 4 communes du SIVOS, plus St Martin de Brethencourt.

Le personnel du Centre de Loisirs ainsi que les enseignants qui se sont portés volontaires dès le début pour accueillir les enfants des personnels soignants et de tous ceux qui ont œuvré pour la population durant cette crise.

Je n'oublierai pas les élus, que ce soient ceux de l'ancien mandat ou du nouveau, qui ont tous participé à la distribution des masques et aidé les Boinvillois en difficulté.

MERCI à vous tous.

Après de longs mois de retard, l'aire de jeux pour les jeunes enfants est enfin opérationnelle.

Il nous reste maintenant à finaliser le terrain de boules puis dès l'automne planter des arbres et installer des bancs.

Il était important après ces longues semaines de confinement de donner enfin, à tous les jeunes et à leurs parents, accès à ces équipements.

Bonnes vacances à tous et restez prudents.

Jean-Louis Florès

S'il fait beau en juillet, bonne récolte,

s'il pleut, moisson molle.

Dans ce numéro :

État civil	2
Les grandes lignes des conseils	2
ZOOM sur: Installation du Conseil	6
ZOOM sur: les commissions	7
ZOOM sur: les délégués aux syndicats	8
Le budget-les 3 taxes	9
La mairie vous informe	10
Du côté des associations	18
Le SIVOS	19
Infos diverses	20
Dernière minute Centre de Loisirs	21
Dernière minute LCdanse	22



État Civil

DELVAUX Cassy, née le 10 mai 2020
PLUCHET Auguste, Pierre-Marie, Bernard né le 10 juin 2020

NAISSANCES



PACS

MESNARD Juliette et **DUFEUIL** Anthony le 5 mars 2020

DÉCÈS



QUILLON Philippe, Louis, Michel décédé le 7 février 2020
SANGATA Yann, Pierre décédé le 4 mars 2020
JULIEN Philippe, Alfred, René décédé le 30 mars 2020
ATTIOGBE Emmanuel, Kwame décédé le 4 avril 2020
SALAS veuve **FLORES** Antoinette décédée, dans sa 100^{ème} année, le 4 mai 2020
CADOU veuve **DJEBAR** Marie Louise décédée le 6 mai 2020

Bienvenue aux nouveaux habitants

Boinville le Gaillard (bourg):

Mr et Mme **FERRANDI**: résidence le Paray
 Mr et Mme **KAESSER**: rue du Moulin à Vent



Bretonville:

Mr. **DA SILVA VIEIRA** et Mme **GUERRIER**: rue de la Gobeline



La mairie vous informe

Les grandes lignes des Conseils Municipaux du :

5 mars 2020

Délibérations :

- ⇒ **Compte administratif 2019 M14** : Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2019.
- ⇒ **Compte de gestion 2019 M14**
- ⇒ **Affectation du résultat M14**
 - Considérant le vote du compte administratif 2019, Considérant l'excédent de clôture de la section de fonctionnement soit : 489 339,36 € .
 - Considérant l'excédent de clôture de la section d'investissement de : 33 804,43 €
 - Considérant qu'il y a eu les restes à réaliser sur l'exercice 2019 suivants : 25 490,42 € de dépenses d'investissement.
 - Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité : d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante sur le budget 2020 :
 - En section d'investissement : R001 = 8 314,01 €
 - En section de Fonctionnement : R002 = 489 339.36 €
- ⇒ **Vote du Budget 2020** : Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité, de voter le budget primitif 2020 tel que présenté par Monsieur le Maire:
 - Pour la section de fonctionnement le budget est excédentaire et présente en dépenses 1 085 738,50 € et en recettes à la somme de 1 098 508,36 €
 - Pour la section d'investissement le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 476 592,30 €

La mairie vous informe

5 mars 2020 (suite...)

⇒ **Tarifs concessions Cimetière et Columbarium, jardin du souvenir**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'instaurer les tarifs à compter du 1^{er} mai 2020. Le Conseil Municipal décide également que le produit de ces ventes de concession sera entièrement versé sur le budget communal.

⇒ **Tarifs location de la salle polyvalente :**

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de la salle polyvalente, Considérant l'augmentation du coût de fonctionnement. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} mai 2020.

• Pour les Boinvillois : 367,00 €

• Pour les extérieurs : 780,00 €

• Pour l'année 2020 la salle sera prêtée gracieusement, selon les disponibilités, aux jeunes Boinvillois souhaitant célébrer leurs 18 ans (l'année de leurs 18 ans).

⇒ **Subvention imagine'R 2020/2021** Cette subvention s'élève à 46 € pour l'année scolaire 2020/2021.

⇒ **Subventions aux associations communales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de maintenir le même montant de subvention pour 2020 soit :

576 € pour Boinville Jeunesse, 576 € pour les Hirondelles, 576 € pour LC Danse,

1 152 € pour l'OSASC (OSASC + Bibliothèque)

⇒ **Approbation compte rendu CLETC RT 19/12/2019:** Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la CLETC de Rambouillet Territoires du 19 décembre 2019, approuve le montant de l'attribution de compensation définitive de 2019 pour 13 839 152 € dont 105 769 € pour la commune de Boinville le Gaillard. Approuve le montant de l'attribution de compensation provisoire pour 2020 pour 13 922 394 € dont 105 769 € pour la commune de Boinville le Gaillard.

⇒ **Points Divers :**

→ **Prêt de la salle polyvalente au RIAM antenne d'Ablis**

→ **SIVOS Pointe du Diamant** Le SIVOS a mis en place une formation à destination des agents de l'ensemble du SIVOS en charge du scolaire (animateurs, personnel cantine et ATSEM).

→ **Fleurissement** Mme DOMPS informe le Conseil Municipal que la commission fleurissement a effectué des plantations devant le cimetière. Elle demande à monsieur le Maire, si le portail peut être repeint. Ce travail sera confié au service technique.

26 mai 2020

⇒ **Installation des conseillers municipaux :** Les conseillers municipaux ont été installés dans leurs fonctions.

⇒ **Élection du maire :** Jean-Louis FLORES a été élu maire à l'unanimité et immédiatement installé dans ses fonctions.

⇒ **Élection des adjoints au maire :** Thomas HAROUN, Michèle MARTIN et Bruno BARBÉ ont été élus à l'unanimité et immédiatement installés dans leurs fonctions.

⇒ **Fixation des indemnités de fonction aux adjoints :** le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer les indemnités de fonction aux adjoints à 416,17 euros bruts mensuels avec effet immédiat.

⇒ **Délégations consenties au maire :** le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de confier au maire les délégations concernant les affaires courantes, notamment :

- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base de la somme des investissements inscrits au budget sur l'exercice en cours,
- Gérer les contrats d'assurance
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux



La mairie vous informe

26 mai 2020 (suite...)

⇒ Délégations consenties au maire : (suite)

- Représenter la commune en justice pour intenter des actions ou la défendre dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros
- Gérer les emprunts communaux
- Réaliser des emprunts destinés à financer les investissements prévus au budget à hauteur de 400 000 euros
- Procéder aux opérations financières de gestion des emprunts
- Gérer les marchés et accords-cadres inscrits au budget y compris leurs avenants
- Gérer le louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- Fixer les droits percevables par la commune n'ayant pas un caractère fiscal
- Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la commune aux associations dont elle est membre et dont le montant ne dépasse pas 1 000 euros
- Délivrer et reprendre les concessions dans les cimetières
- Décider de l'affectation des propriétés communales
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour les projets dont l'investissement ne dépasse pas 10 000 euros
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- Donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local
- Signer les conventions précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté, et dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux

⇒ Désignation des délégués au SIVOS de la Pointe du Diamant

⇒ Désignation des délégués à la CART

16 juin 2020

- ⇒ **Modification du budget 2020** : Suite aux observations de la Préfecture, les sections D 1641 « Emprunts en euros » et R 001 « Solde d'exécution » ont été corrigées (+1 200 euros et +25 490,72 euros). Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'introduction des sections d'investissement D 2183 « Matériel de bureau et informatique » (5 000 euros) et D 2184 « Mobilier » (5 000 euros).
- ⇒ **Vote des trois taxes** : Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de reconduire sur 2020 les taux 2019 pour la taxe d'habitation (9,15%) la taxe sur le foncier bâti (12,94%) et la taxe sur le foncier non bâti (38,41%).
 - ⇒ **Création d'un emploi non permanent d'agent technique** : Considérant un accroissement saisonnier de l'activité durant la période de congés des agents municipaux, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer un emploi non permanent d'agent technique à temps complet soit 35 heures par semaine.
- ⇒ **Recrutement d'agents saisonniers** : Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de donner à M le Maire l'autorisation de recruter un agent technique saisonnier non titulaire à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts. Cette autorisation sera utilisée pour le recrutement d'un agent pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2020.
 - ⇒ **Subvention à l'Amicale des DGS et Secrétaires de marie du Sud Yvelines** : le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'une subvention de 100 euros à cette association au titre de la participation 2020.
- ⇒ **Prime exceptionnelle aux agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire** : Le Conseil municipal a décidé d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire soit du 17 mars au 11 mai. Cette prime dont le montant est plafonné à 1 000 euros par agent, est exonérée d'impôt sur le revenu, ainsi que de cotisations et de contributions sociales.

La mairie vous informe

16 juin 2020 (suite)

- ⇒ **Délégués à la Mission Locale de Rambouillet;**
- ⇒ **Délégués au SITRD (Syndicat)**
- ⇒ **Délégués au CNAS**
- ⇒ **Membres du CCAS**

⇒ **Établissement et constitutions des Commissions Municipales:** Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président. Monsieur le Maire propose de créer sept commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- **Communication** : Site Internet, Panneau Pocket, communications sous forme papier
- **Fêtes et Cérémonies** : organisation des cérémonies et gestion de la location de la salle polyvalente
- **Urbanisme** : dossiers relevant du développement urbain et durable ainsi que du droit des sols, dossiers concernant le Plan Local d'Urbanisme
- **Budget** : dossiers relatifs aux achats et commandes publiques, aux affaires juridiques, aux finances et à la fiscalité
- **Fleurissement** : dossiers relatifs à l'entretien des espaces verts, à l'embellissement du village et de ses hameaux, à la participation aux concours des villes et villages fleuris au niveau départemental ou régional
- **Cimetière** : gestion des concessions et du columbarium, rédaction et mise à jour du règlement du cimetière et du columbarium
- **Voirie, Bâtiments et Nouvelles Technologies** : gestion des dossiers relatifs à l'entretien des bâtiments communaux, de l'éclairage public et de la signalisation de la commune, à l'entretien et à l'aménagement de la voirie, aux propositions d'investissements permettant d'améliorer les bâtiments existants ou de développer le patrimoine de la commune par de nouvelles acquisitions, au suivi du déploiement de la fibre et des réseaux divers

- ⇒ **Délégués au SEASY (ex SIAEP)**
- ⇒ **Délégués au SICTOM**
- ⇒ **Délégué CODERPA**
- ⇒ **Commission MAPA / Appel d'Offres**

⇒ **Points divers:**

→ **Distributeur de pain** : L'exploitation du distributeur de pain installé sur le parking de la mairie étant déficitaire, la boulangerie a annoncé qu'elle dénoncerait le contrat cet été.

→ **Vidéoprotection** : Une étude d'implantation sur la commune d'un système de vidéoprotection est en cours d'étude en concertation avec la Gendarmerie d'Ablis.

→ **Terrain de sport** : De jeunes cyclistes de Bretonville ont demandé à M le Maire la création d'une aire semblable à un terrain de cross sur le terrain de sport. Le Conseil municipal a décidé de ne pas donner une réponse favorable à cette demande.

M. Lebouteux relaie des questions de Boinvillois s'interrogeant sur les points suivants:

- **STOP route de la mare / D116** : disparition du STOP sur la route de la mare (venant de Bretonville) à son intersection avec la D116. M le Maire rappelle que c'est le Département qui a fait supprimer le STOP.
 - **Nouveaux STOP** : l'implantation des nouveaux STOP à Boinville. M le Maire rappelle qu'il est impératif de « casser la vitesse » aux entrées du village, des relevés à 110 km/h ayant été enregistrés.
 - **Entretien des trottoirs** : à qui incombe l'entretien des trottoirs.
 - **La Fibre** : l'installation de la fibre sur la commune.
- **Préparation du Conseil municipal** : M Gillot demande s'il est possible de prendre connaissance à l'avance des documents (délibérations ou autres...) qui seront discutés en Conseil Municipal.
- **Jeux sur la route** : M le Maire informe qu'à Bretonville, à hauteur des chicanes, de jeunes enfants jouent, roulent et font des « roues » avec leurs vélos, ou encore tracent des marelles sur la route sous le regard bienveillant des adultes. Il rappelle que les enfants sont sous la responsabilité des adultes et que la mairie ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident.



Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, et en conséquence des mesures sanitaires, **le Conseil Municipal n'a été installé que le 26 mai 2020.**

Jean-Louis FLORÈS a été reconduit dans ses fonctions de **Maire**. Le Conseil après en avoir délibéré a décidé de créer trois postes d'adjoints au Maire, respectivement occupés par :

- **Thomas HAROUN**, Premier adjoint
- **Michèle MARTIN**, Deuxième adjointe
- **Bruno BARBÉ**, Troisième adjoint.

Constitution des Commissions Municipales et désignation des délégués aux Syndicats

Les commissions municipales sont au nombre de 7.

(En cours de mandat des commissions ponctuelles peuvent être créées, pour des besoins particuliers, sans que celles-ci soient pérennes).

Elles sont composées de membres issus du Conseil Municipal, qui, sur la base du volontariat ou sur demande du Maire, choisissent de travailler dans une ou plusieurs commissions. **Le Maire**, de par sa fonction, est **Président de droit** de l'ensemble des commissions.

Il désigne pour chacune de celles-ci un Vice-Président, en charge de leur animation.

Toutes les commissions n'ayant pas de pouvoir décisionnaire, celles-ci proposent des orientations qui sont exposées lors d'une séance plénière du conseil municipal.

Ces commissions couvrent les domaines tels que :

⇒ **la Communication** : cette commission est chargée de la gestion des contenus du site internet de la commune, de l'application Panneau Pocket, de la rédaction des différents moyens de communication avec les administrés (Écho Boinvillois, Flash infos Mairie, invitations ...).

Les membres :

Michèle MARTIN-Vice-Présidente	Maria GONÇALVES	Alexis LEBOUTEUX
Claudine DOMPS	Marc GILLOT	Bruno BARBÉ
Katia VACHEROT	William BELTOISE	

⇒ **Fêtes et Cérémonies** assure l'organisation de cérémonies diverses, et la gestion des locations de la salle polyvalente.

Les membres :

Christine BILLON-Vice-Présidente	Mazid CALAS
Aurore MAUBAILLY	Marc DOMPS

Installation du Conseil Municipal



Jean - Louis FLORÈS
Maire

Les adjoints



Thomas HAROUN
1^{er} adjoint au maire



Michèle MARTIN
2^{ème} adjointe au maire



Bruno BARBÉ
3^{ème} adjoint au maire

Les conseillers municipaux



Claudine DOMPS



Denis SAVOURÉ



Marc GILLOT



Christine BILLON



William BELTOISE



Katia VACHEROT



Alexis LEBOUTEUX



Mazid CALAS



Maria Dolorès GOÇALVES



Aurore MAUBAILLY



Marc DOMPS





Constitution des Commissions Municipales et désignation des délégués aux Syndicats (Suite...)

⇒ **l'Urbanisme** : elle assure l'examen des dossiers (Permis Construire, Demande de Travaux Préalable) relevant du développement urbain et durable, de la consultation des dossiers du droit des sols et du suivi concernant le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.



Les membres :

Michèle **MARTIN-Vice-Présidente**

Maria **GONÇALVES**

Thomas **HAROUN**

Mazid **CALAS**

Marc **GILLOT**

Alexis **LEBOUTEUX**

William **BELTOISE**

⇒ **le Fleurissement** pour gérer les dossiers relatifs à l'entretien des espaces verts, de l'embellissement du village et de ses hameaux, du suivi et de la gestion des dossiers de participation aux concours des villes et villages fleuris au niveau Départemental et ou Régional.



Les membres :

Claudine **DOMPS- Vice-Présidente**

Marc **DOMPS**

Michèle **MARTIN**

Mazid **CALAS**

⇒ **le Budget** de la commune, et notamment le suivi des achats de fonctionnement, des investissements et des commandes publiques, des finances et de la fiscalité.

Les membres :

Thomas **HAROUN-Vice-Président**

Denis **SAVOURÉ**

Katia **VACHEROT**

Marc **GILLOT**

Michèle **MARTIN**



⇒ **le Cimetière** qui a la charge de la gestion des concessions, du columbarium, et notamment le dossier en cours concernant la reprise de certaines concessions réputées à l'abandon ou arrivées à termes ;

Les membres :

Thomas **HAROUN-Vice-Président**

Michèle **MARTIN**

Katia **VACHEROT**

Bruno **BARBÉ**

Marc **DOMPS**

Marc **GILLOT**

⇒ **Voirie, Bâtiments communaux et Nouvelles Technologies Informatiques** pour traiter des dossiers relatifs aux travaux : d'entretien à réaliser sur les bâtiments communaux, de l'éclairage public, de la signalisation de la commune, suivre la gestion



des dossiers de voirie (entretien et aménagement) et proposer de nouveaux investissements permettant d'améliorer les bâtiments existants ou de développer le patrimoine de la commune par de nouvelles acquisitions. Elle suit également le déploiement de la fibre et réseaux divers.

Les membres :

Bruno **BARBÉ-Vice-Président**

Thomas **HAROUN**

Michèle **MARTIN**

Denis **SAVOURÉ**

Marc **GILLOT**

Mazid **CALAS**

Alexis **LEBOUTEUX**



Constitution des Commissions Municipales et désignation des délégués aux Syndicats (Suite...)

Désignation des délégués :

⇒ Mission Locale de Rambouillet

La Mission Locale tient un rôle d'aide et de soutien auprès des jeunes jusqu'à 25 ans dans leur recherche d'emploi, de stage, de logement, santé etc.

Déléguée Titulaire	Délégué Suppléant
Maria GONÇALVES	Alexis LEBOUTEUX

⇒ Syndicat Intercommunal de Transport de la Région de DOURDAN (SITRD)

Le SITRD joue un rôle de coordinateur entre les transporteurs, les 22 communes qui composent le syndicat, les usagers, les parents d'élèves et les établissements scolaires du secondaire situés à Dourdan.

Ces lignes permettent notamment de desservir les établissements scolaires de Dourdan (les collèges Émile Auvray, Condorcet et Jeanne d'Arc ainsi que le lycée Nikola Tesla), de relier les communes au RER C et au TER des gares de Dourdan et de permettre les correspondances avec les lignes départementales du réseau Albatrans.

Déléguées Titulaires	Délégués Suppléants
Christine BILLON	William BELTOISE
Katia VACHEROT	Denis SAVOURÉ

Afin d'informer les Boinvillois des conditions de circulation des lignes de bus, en cas de grève, intempéries etc,...des « correspondants intempéries » sont désignés pour apposer les informations reçues du SITRD sur les abris de bus de la commune.

Boinville (Bourg)	Aurore MAUBAILLY Denis SAVOURÉ
Le Bréau sans Nappe	Katia VACHEROT
Bretonville	Mazid CALAS Michèle MARTIN
Le Petit Orme	Denis SAVOURÉ

⇒ Centre National d'Action Social (CNAS)

Délégué Élu	Déléguée Agent
Jean-Louis FLORÈS	Laura MASSON

⇒ correspondants Défense

Jean-Louis FLORÈS
Bruno BARBÉ
Marc GILLOT

⇒ CCAS

Hormis le Maire, 4 membres issus du conseil municipal et 4 membres extérieurs au conseil sont désignés pour représenter la commune.

Membres du Conseil Municipal	Membres extérieurs au Conseil
Maria GONÇALVES	Margareth DUMAS
Alexis LEBOUTEUX	Guylaine LAROYE
Michèle MARTIN	Claudine FLORÈS
Claudine DOMPS	Janique LEBLANC

- ◆ Propositions de candidatures pour SEASY et SICTOM à la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART).

⇒ au Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines (SEASY ex SIAEP)

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Jean-Louis FLORÈS	Thomas HAROUN
Marc GILLOT	Christine BILLON

⇒ au Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagère (SICTOM)

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Jean-Louis FLORÈS	Mazid CALAS
Thomas HAROUN	Michèle MARTIN

⇒ Comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA)

Déléguée

Aurore **MAUBAILLY**

⇒ Commission MAPA / Appel d'Offres

Délégués Titulaires	Déléguées Suppléantes
Marc GILLOT	Maria GONÇALVES
Mazid CALAS	Michèle MARTIN

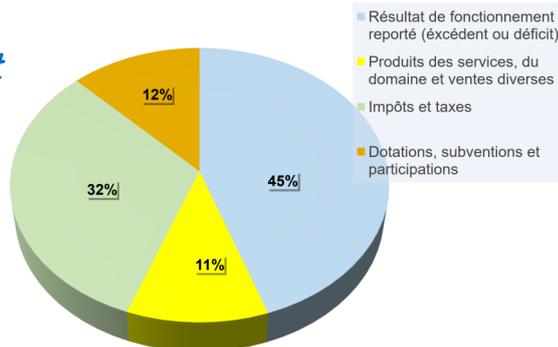


La mairie vous informe

Le budget

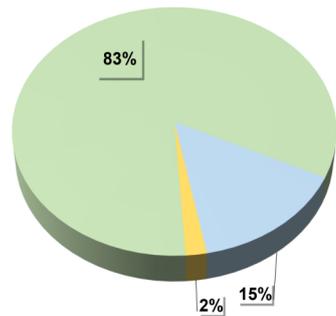
Le budget de la commune a été voté lors du conseil municipal du 5 mars 2020. Il a été corrigé par la décision modificative N°1/2020. (cf : CR du conseil municipal du 16 juin 2020). Après modifications le budget s'établit en:

Fonctionnement - Recettes (1 098 508,36 €)



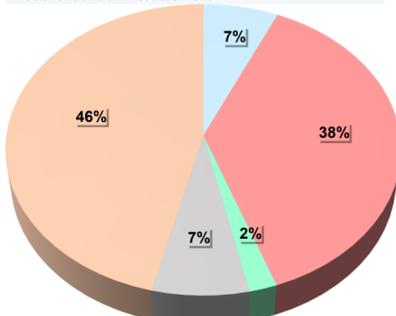
Investissement - Dépenses (487 792,30€)

- emprunts et dettes
- immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles

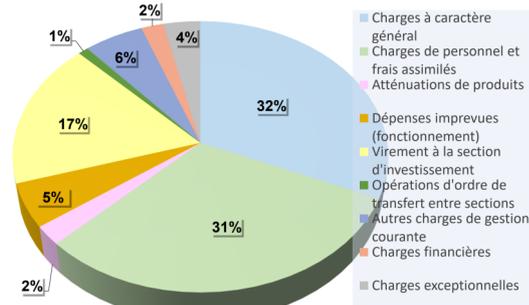


Investissement Recettes (502 083,02€)

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- Virement de la section de fonctionnement
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement



Fonctionnement - Dépenses (1 085 738,50 €)



Les 3 Taxes

Malgré la **disparition** pour certains Boinvillois, de la **taxe d'habitation**, elle reste encore pour d'autres, d'actualité. Cela ne remet pas en cause les 2 autres taxes, pour les propriétaires.

Le **Conseil Municipal sur proposition du Maire**, et compte tenu du contexte de pandémie lié à la COVID 19, a décidé **pour l'ensemble des taxes locales sur la commune, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020.**

Cette décision ne concerne, que les taxes locales municipales, et ne saurait se prévaloir des augmentations de taxes décidées et prélevées par la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART), par le Département ou par la Région.

Rappel: Le pourcentage d'augmentation s'applique sur le taux des taxes de l'année précédente et non pas sur le montant que vous serez amené à payer.

Taxes (%)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Habitation	7,36	7,51	7,7	7,89	8,05	8,17	8,5	8,71	9,01	9,15	9,15
Bâti	10,41	10,62	10,89	11,16	11,38	11,56	12,02	12,32	12,75	12,94	12,94
Non bâti	30,9	31,52	32,31	33,11	33,71	34,28	35,67	36,56	37,84	38,41	38,41
	-	+ 2,0	+ 2,5	+ 2,5	+ 2,0	+ 1,5	+ 4,0	+ 2,5	+ 3,5	+ 2,0	0,0

Déploiement de la Fibre optique à Boinville, pour quand?

Le **25 juin dernier** s'est tenue, en mairie de Boinville le Gaillard, **une réunion animée par Yvelines Fibre, TDF et son sous-traitant IDTEL**, à laquelle participaient les communes de Boinville le Gaillard, Prunay en Yvelines, Orsonville et Ponthévrard.

Malgré l'épidémie de la COVID 19, l'avancement des travaux s'est poursuivi. **Le département maintient que notre commune devrait être raccordée courant 2021.**

Pour plus amples informations, se connecter sur le site de Yvelines Fibre www.yvelinesfibre.fr

[1] Prochaine mise à jour du déploiement, prévue en septembre 2020

DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE COMMUNE PAR COMMUNE AU 01 / 06 / 2020 [1]

COMMUNES	SITUATION AU 01 / 06 / 2020
ABLIS	OUVERT À 61% (+2%)*
ALLAINVILLE	PREVISION D'OUVERTURE EN 2021
AUFFARIS	OUVERT À 64% (+1%)*
BOINVILLE-LE-GAILLARD	PREVISION D'OUVERTURE EN 2021
BONNELLES	PREVISION D'OUVERTURE EN 2021
BULLION	OUVERT À 44%
CERNAY-LA-VILLE	OUVERT À 48%
GAMBAISEUIL	PREVISION D'OUVERTURE A T3 2020
LA CELLE-LES-BORDES	PREVISION D'OUVERTURE EN 2021
LE PERRAY-EN-YVELINES	OUVERT À 20%
LES BREVIAIRES	PREVISION D'OUVERTURE EN 2021
LES ESSARTS-LE-ROI	OUVERT À 24%
LONGVILLIERS	PREVISION D'OUVERTURE A T3 2020
ORSONVILLE	PREVISION D'OUVERTURE EN 2021
PARAY-DOUAVILLE	PREVISION D'OUVERTURE EN 2021
PONTHÉVRARD	PREVISION D'OUVERTURE EN 2021
PRUNAY-EN-YVELINES	PREVISION D'OUVERTURE EN 2021
ROCHFORT-EN-YVELINES	OUVERT À 78%
SAINT-LÉGER-EN-YVELINES	PREVISION D'OUVERTURE EN AOÛT-20
SAINTE-MESME	OUVERT À 72%
SAINTE-MESME	PREVISION D'OUVERTURE EN AOÛT-20



La mairie vous informe

Opération tranquillité vacances 2020

Pour vous permettre de partir en vacances sans vous inquiéter pour votre habitation, vous pouvez, comme chaque année souscrire à l'opération « tranquillité vacances » mise en place par la gendarmerie nationale.

Il vous suffit pour cela de compléter et d'imprimer le formulaire en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

puis de le remettre à la **brigade de gendarmerie d'Ablis** (22, rue de la mairie – 01 30 59 10 19 – bta.ablis@gendarmerie.interieur.gouv.fr).

Pendant votre absence, des **patrouilles de surveillance** seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de vérifier qu'aucun signe d'effraction n'est visible sur votre habitation, mais également pour dissuader toute tentative de cambriolage.

Néanmoins, pour limiter au maximum ces risques, il convient aussi d'appliquer les règles suivantes :

- ✓ - Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux ;
- ✓ - Dans la mesure du possible, confier à une personne de confiance le ramassage de votre courrier afin d'éviter qu'il ne s'entasse dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de vacances ;
- ✓ - Si votre abonnement le permet, vous pouvez renvoyer votre téléphone fixe vers votre numéro de portable ;
- ✓ - Si vous le pouvez également, faites « vivre » votre habitation en demandant à un voisin ou à une personne de confiance de venir ouvrir et fermer les volets et allumer quelques lumières. Vous pouvez encore utiliser un minuteur pour allumer certaines lampes à différentes heures de la journée ou de la soirée ;
- ✓ - Enfin, ne laissez pas vos objets de valeurs dans votre habitation. Confiez les à un membre de votre famille ou à une personne de confiance.



Plan canicule 2020

En prévision des fortes chaleurs des mois de juillet et août, Santé publique France adapte cette année la surveillance sanitaire et la prévention des conséquences des vagues de chaleur dans le contexte de l'épidémie de la COVID-19.

Dans ce contexte sanitaire particulier le **Plan National Canicule (PNC)** a débuté le 1^{er} juin avec son premier niveau de « veille saisonnière » et s'étendra jusqu'au 15 septembre 2020.

Comme chaque année, la mairie met en place un registre canicule et une surveillance auprès des personnes fragiles et ou âgées. Les Boinvillois peuvent faire une demande d'inscription, ainsi que des professionnels ou personnes de leur entourage.

La collectivité se propose ensuite de contacter les personnes régulièrement dans cette période.

Si vous êtes voisins de personnes que vous savez fragiles et seules, allez les voir pour vous assurer que tout va bien, offrez votre aide lorsque cela est nécessaire.

Pour tous et tout particulièrement pour les personnes âgées, les femmes enceintes, les bébés ou les personnes en situation de handicap, il est nécessaire de :

- ~ Boire régulièrement de l'eau
- ~ Ne pas boire d'alcool
- ~ Mouiller son corps et se ventiler
- ~ Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour
- ~ Manger en quantité suffisante
- ~ Passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché ...)
- ~ Éviter les efforts physiques
- ~ Donner et prendre des nouvelles de ses proches.



La mairie vous informe

Plan canicule 2020 (suite...)



ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais

Évitez l'alcool

Mangez en quantité suffisante

Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit

Mouillez-vous le corps

Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

Lavez-vous les mains régulièrement

Portez un masque

Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • canicule

Rappel des 4 niveaux d'activation du plan canicule :

- **niveau 1** – veille saisonnière (**vigilance verte**)
- **niveau 2** – avertissement chaleur (**vigilance jaune**)
- **niveau 3** – alerte canicule (**vigilance orange**)
- **niveau 4** – mobilisation maximale (**vigilance rouge**)

Les numéros d'urgence à connaître :

- ⇒ le **15** (Samu),
- ⇒ le **18** (Pompiers),
- ⇒ le **112** (numéro d'urgence unique européen)

Pour en savoir plus :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/recommandations-en-cas-de-canicule>

également les services suivants : Météo France, Santé publique France (SpF), en lien avec la Direction générale de la santé (DGS), veillent et alertent quotidiennement sur les risques de survenue de fortes chaleurs

Le département des Yvelines entre en situation de vigilance pour l'usage de l'eau

Même si le niveau de vigilance n'impose pas encore de mesures particulières aux usagers, le **Préfet des Yvelines** appelle **les particuliers et les professionnels à un usage parcimonieux de l'eau**.

Chacun peut adopter des gestes simples et écocitoyens :

⇒ A la maison...

- Prendre une douche plutôt qu'un bain.
- Fermer l'eau quand on se brosse les dents, quand on se lave les mains ou quand on se rase.
- Ne pas laisser couler l'eau pendant la vaisselle. Il vaut mieux remplir le bac de rinçage.
- Ne faire fonctionner le lave-linge ou le lave-vaisselle que lorsque la machine est pleine ou en utilisant la touche demi-charge.
- Réparer rapidement une chasse d'eau qui fuit ; (ce défaut peut représenter plusieurs dizaines de m³ par an).
- Ne pas laisser un robinet goutter (une fuite légère peut représenter une perte de 35 000 litres d'eau par an).

⇒ Au jardin...

- La première des choses à faire est de bien biner la terre pour l'aérer, et favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol.
- Il est préférable d'arroser ses plantes et son potager le soir.
- Installer des récupérateurs d'eau sous les descentes des gouttières afin de récupérer l'eau de pluie.
- Utiliser l'eau de lavage des légumes ou l'eau de pluie pour arroser les plantes.

⇒ Rappel des interdictions en cas de restriction :

- L'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts et terrains de sport.
- Le lavage des véhicules hors des aires de lavage spécialisées, équipées de dispositifs haute pression économes en eau. (Une station de lavage nécessite seulement 60 litres d'eau au lieu des 200 litres avec un tuyau d'arrosage d'après les spécialistes de la distribution).
- La vidange et le remplissage des piscines.



La mairie vous informe



Le SIAEP d'Ablis, change de nom et modifie ses passages pour les relevés de compteurs

Le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la région d'Ablis) devient **SEASY** (Syndicat de l'Eau et d'Assainissement du Sud Yvelines)

Vous avez peut-être croisé leurs nouveaux véhicules sur les routes.



Le SIAEP créé en 1935 par le regroupement de 15 communes avait pour mission principale la production, le stockage et la distribution d'eau potable sur le périmètre de ses communes.

Aujourd'hui, le **SEASY** couvre **20 communes**, sur **3 départements**, dessert environ **23 000 habitants** répartis sur une superficie de plus de 31 000 Ha et a repris la compétence assainissement (*délégation de la CART, Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires*).

Le Syndicat est une collectivité territoriale en **régie directe**, il est doté du personnel technique et administratif qui lui permet de gérer entièrement et en permanence la distribution de l'eau potable.

Leur changement de statut s'accompagne d'une **nouvelle identité visuelle**, un **nouveau logo** qui reprend un mélange des 3 valeurs **Eau** (bleu clair), **Assainissement** (bleu foncé) et **Écologie** (vert).

Avis du SEASY

→ Facturation décalée

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, les factures d'acompte de mars n'ont pas pu être envoyées, elles l'ont été entre juin et juillet.

La facture de solde interviendra courant octobre.

→ Modification des plannings de relevés

La relève habituelle de vos compteurs qui devait avoir lieu en juin, par les agents, est annulée lorsque les compteurs ne sont pas équipés de module radio. La relève est assurée et a été organisée courant juin pour les compteurs équipés de ce module.



Pour les autres, le **SEASY** a besoin de **la coopération des habitants**.

Vous avez la possibilité de leur fournir votre relevé (chiffre noir uniquement) en vous connectant sur le nouveau site internet www.seasy78.fr et en remplissant le formulaire dédié (RELEVÉ DE COMPTEUR) après vous être connecté à « votre espace abonné ».

Faute de relevé, votre facture sera estimée d'après votre consommation de 2019.

**En cas d'URGENCE uniquement (fuites d'eau)
une Astreinte est mise en place 24H/24H - 7J/7J.
Pour cela contacter le numéro d'appel : 01 30 88 07 50**

Campagne de mesures sur le réseau SEASY



Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable, le bureau d'études «BFie» réalisera une campagne de mesures de débit et pression sur les bornes incendie à compter du 29 juin 2020 pour une durée de 3 à 4 semaines.

Certaines **interventions auront lieu la nuit (entre 23 h 30 et 5 heures du matin)** et seront réalisées en présence d'agents du **SEASY**.

Cette campagne va permettre au bureau d'études de modéliser l'intégralité du réseau d'eau potable géré par le syndicat.

Il se peut que dans certains cas, des abonnés observent une baisse de pression, mais elle ne sera que momentanée !



Déchèterie

La mairie vous informe



Après vérification auprès du **SITREVA**, et **pendant la période liée aux règles sanitaires de la COVID 19**, la déchèterie de Saint-Arnoult est ouverte :

- ✓ Lundi, Jeudi et Vendredi le matin en **accès libre, et sur rendez-vous l'après-midi.**
- ✓ Le Samedi et le Dimanche, l'accès se fait **uniquement le matin sur rendez-vous**

→ **Pour prendre un Rendez-vous en ligne :**

Choisissez la déchèterie et suivez la procédure via ce lien <https://reservation.symetri.fr/SITREVA/>

La présentation du PASS'DECHETERIE du SITREVA est obligatoire. Si vous ne l'avez pas encore, vous devez en faire la demande sur : http://www.sitreva.fr/decheteries/_conditions-dacces/obtenir-ma-carte-dacces.html



Nous rappelons aux Boinvillois que **le dépôt sur les trottoirs et accotements de déchets en tout genre est strictement interdit, sauf lorsqu'un rendez vous a été pris auprès du SICTOM pour faire enlever leurs encombrants.**

Par mesure de sécurité, il est donc demandé aux Boinvillois ayant pris rendez-vous pour un enlèvement de **ne les sortir que la veille au soir.**

Vu l'Arrêté Municipal N°37-2020 article 1^[1], en cas de non respect de cet article, la mairie pourra procéder à l'enlèvement et facturer le nettoyage et l'enlèvement des déchets.



Comment prendre rendez-vous pour l'enlèvement des encombrants ?

La collecte se fait **sur appel téléphonique.**

Prenez contact avec les services du **SICTOM** pour prendre un rendez-vous en composant le **numéro vert 08 00 49 50 61**. Ils vous donneront les démarches à suivre, ainsi que les conditions de collecte.



Commune propre

Pendant le confinement, nous avons été plus nombreux à pouvoir entretenir nos jardins. N'oublions pas que **nos trottoirs doivent également profiter de nos soins vigilants.**

Le trottoir appartient certes au domaine public, mais **les Communes peuvent décider de confier leur entretien à chaque riverain.** Cette possibilité favorise les **échanges entre voisins**, développe l'**éco-responsabilité** et, dans cette période de reconnaissance des efforts de chacun, répartit de manière équitable l'entretien de la Commune entre tous. **C'est la raison pour laquelle la Commune de Boinville-le-Gaillard a pris la décision, par arrêté municipal ^[1], de confier l'entretien des trottoirs à chaque Boinvillois.**



Petit mode d'emploi :

- La **bande de terrain à entretenir** correspond au **terrain compris entre votre clôture et la route ;**
- **Cet espace doit être balayé, désherbé et démoussé sans utilisation d'aucun produit chimique en toute saison, sans omettre le « retrait/salage » de la neige et du verglas en hiver,**
- Les saletés et déchets balayés ou arrachés doivent être ramassés et compostés (bac à déchets verts) ou évacués en déchèterie,
- Les déjections de vos animaux doivent être immédiatement ramassées,
- Pour conserver la **dynamique de floraison de la Commune**, qui nous a déjà valu l'**attribution de 5 pétales**, **vous pouvez fleurir ou végétaliser vos pieds de murs** en laissant, toutefois, une largeur minimale de 1,20 m pour ne pas gêner le passage des piétons, **poussettes ou personnes à mobilité réduite.**



^[1] Rappel de l'Arrêté Municipal :

Arrêté du maire n° 37.2020 – articles 1, 2, 4 et 7.

Consultable sur le site de la commune (www.boinville-le-gaillard.fr/wp-content/uploads/2020/07/Arrêté_Municipal_03072020.pdf)



La mairie vous informe

Circulation sur les trottoirs

Dans la même logique que l'entretien des trottoirs, Il est rappelé que **seuls les enfants âgés de moins de 8 ans peuvent circuler sur les trottoirs, sans gêner les piétons, avec leur vélo, leur trottinette, etc.**

En dehors de cette règle, dictée par le [code de la route \(article R412-34\)](#) également [confirmée par un arrêté municipal](#) ^[1], il est interdit de circuler sur les trottoirs à vélo, ou avec tout type d'engin à roues (hors poussettes ou fauteuils pour personnes à mobilité réduite).

En effet, **le trottoir est un espace public réservé exclusivement à la circulation des piétons.**

Ce qui peut être considéré comme un amusement pour certains, prive les familles boinvilloises d'un espace sécurisé pour leur circulation et risque d'abîmer les trottoirs et le fleurissement installé par la commune et par certains riverains.

Nous comptons tous sur votre civisme pour respecter cette règle.



[1] Rappel de l'Arrêté Municipal:

Arrêté du maire n° 37.2020 – articles 6 et 7.

Consultable sur le site de la commune (www.boinville-le-gaillard.fr/wp-content/uploads/2020/07/Arrêté_Municipal_03072020.pdf)



STOP à Boinville-le-Gaillard et nouveau plan de circulation

Il ne vous a pas échappé qu'avec le printemps les **panneaux stops, sens interdit et autres aménagements routiers**, ont fleuri dans notre village.

Le nouveau plan de circulation, qui aurait dû être mis en place début mars, a été stoppé net pour motif de crise sanitaire. Il n'a été effectif qu'en juin, par la mise en place des stops, puis en juillet pour les sens uniques rue du Moulin à Vent et rue du Platane.

Dans notre village, traversé par de nombreux utilisateurs de la route, **il a été constaté des vitesses effarantes** telles que:

- ~ **110 km/h** à l'entrée du village de Boinville-le-Gaillard en **venant de Dourdan**,
- ~ **90 km/h** coté N191,
- ~ **50 km/h** devant la mairie !

Rappelons que le village est limité à 50 km/h. Sauf dans la zone de la mairie et du hameau de Bretonville qui sont limités à 30 km/h.



Le but de ces aménagements est de brider la vitesse dans nos villages et hameaux pour préserver la sécurité de nos administrés, plus particulièrement celles de nos enfants et de nos anciens.

Certes nos habitudes vont être bouleversées.

Certes, certains peuvent penser que d'autres choix auraient été plus judicieux.

La précédente équipe municipale a tenté au mieux d'instaurer un **nouveau plan de circulation en conciliant bon sens, budget, réglementation, homologation des services de la sécurité routière et de l'État.**

Cela paraît sans doute pénible pour la plupart d'entre-nous qui est respectueuse du code de la route. Malheureusement, comme nous l'avons certainement tous remarqué et comme c'est écrit plus haut, ce n'est pas le cas de tous les véhicules qui empruntent nos routes.

La mairie vous informe



STOP à Boinville-le-Gaillard et nouveau plan de circulation (suite...)

Pour bien comprendre, calculons ensemble la vitesse de déplacement de ces conducteurs en mètre par seconde.

~ 110 km/h = 33 mètres par seconde,

~ 90 km/h = 27 mètres par seconde,

~ 50 km/h = 15 mètres parcourus chaque seconde. [1]

Sachant qu'un conducteur met en moyenne une seconde à réagir avant de freiner... il n'est plus possible de laisser certains utilisateurs de notre voirie prendre de tels risques au quotidien.

Alors que dire des excès de vitesse dans notre village, devant la mairie, le groupe scolaire - garderie

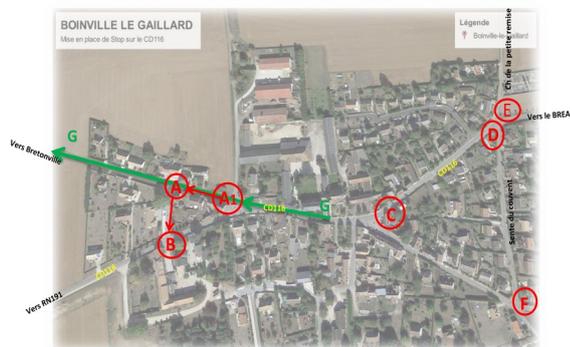
Trop tard ! Dommage !

Le risque zéro n'existe pas.

Nous conseillons aux autres usagers de la route d'être également attentifs. Nous recommandons aux parents d'imposer à leurs enfants le port du casque pour toute utilisation de « tout ce qui roule » (vélo, trottinette, ...), et lorsque la nuit arrive, il s'agit d'être vus de loin : porter sur l'engin ou sur la personne des bandes réfléchissantes et des lumières clignotantes. **Rappel le port du casque est obligatoire pour les enfants jusqu'à 12 ans.**

[1] **Bon à savoir** : Pour calculer votre vitesse en mètres par seconde, vous multipliez par trois la dizaine de votre vitesse en km/h, soit pour 70 km/h « 3 X 7 = 21 m.

Avec une seconde de temps de réaction vous perdez 21m avant de commencer le freinage.



Depuis le mois d'avril la Mairie a adhéré à l'application afin de pouvoir se rapprocher et informer de façon simple et efficace les Boinvillois !!



PANNEAUPOCKET

Cette application vient en complément de l'Écho Boinvillois ou du site internet de la commune.

A ce jour, 2500 communes et 14 intercommunalités utilisent Panneau Pocket.

L'application permet de vous **avertir instantanément par le biais d'alertes ou d'informations de la commune**: alerte météo, information et intempéries transport, grève, coupure d'eau, travaux sur la voirie, événements manifestations, ... Durant la période de confinement, nous avons pu vous tenir informés de l'évolution de la situation à chaque fois que cela a été nécessaire et vous transmettre les liens utiles.

Nous pensons également ouvrir cette application ponctuellement, aux **alertes pour « disparitions de personnes » et « animaux perdus ou trouvés »**, en faisant une **demande d'alerte en mairie ou auprès de l'un des adjoints administrateurs de l'application Michèle MARTIN ou Thomas HAROUN** (coordonnées sur le panneau situé devant la mairie). Dans ces 2 cas et avant tout, pensez à joindre la gendarmerie d'Ablis pour les personnes, la SPA ou un vétérinaire pour les animaux.

Il suffit simplement de télécharger l'application  sur son téléphone mobile ou sa tablette sur :



ou



Malheureusement cette application n'est pas téléchargeable sur un mobile ayant le système d'exploitation Windows Phone, ce système étant amené à disparaître.

Une fois l'application installée, il ne vous reste plus qu'à mettre notre commune en « favoris ».

Pour cela, saisissez le code postal 78660 dans le moteur de recherche et sélectionnez le cœur à droite.

Vous voilà prêts à recevoir nos notifications !!!



La mairie vous informe



PANNEAUPOCKET (suite...)

Gratuite pour la mairie durant le **confinement de la COVID 19**, nous avons souhaité poursuivre ce moyen d'information efficace. Dorénavant, fin du confinement oblige le coût sera pour la mairie de **130€ par an**.

Pour rappel, cette application est **totalelement gratuite et illimitée pour les utilisateurs**. La mairie n'a pas besoin de connaître le numéro de téléphone ou l'adresse-mail de ses habitants pour communiquer et vous n'avez pas non plus à les fournir lors du téléchargement.

L'application ne nécessite ni création de compte ni communication de données personnelles.

Les informations et les alertes de la commune sont toujours accessibles. Que vous soyez chez vous, en déplacement, en famille ou en vacances, vous pouvez rester informés des actualités de votre commune.

A **Boinville le Gaillard**, ce sont **pas moins de 158 mobiles qui ont mis notre commune en favoris**.

**Alors n'hésitez pas à en parler autour de vous !!!
Afin de nous permettre de développer ce moyen de communication
et de vous informer en temps réel
grâce aux notifications.**

Aire de jeux

Le terrain multisport a rouvert le 13 juillet 2020 pour le plus grand plaisir de tous !

Les travaux de l'aire de jeux sont maintenant terminés !!!

Le sol est constitué d'un revêtement souple spécialement mis au point pour répondre aux exigences de sécurité des aires de jeux publiques. Ce revêtement présente des caractéristiques amortissantes et antidérapantes, principales conditions nécessaires à la sécurité des enfants.



Madame COCCINELLE et **Monsieur HIBOU** attendent les petits pour pouvoir se balancer.

Le traditionnel « **tape fesses** » avec ses dominos et

le « **petit pont de bois** » **attendent les plus grands !!!**



Enfin la **structure principale** propose les joies de la glisse **avec son toboggan, son mur et son filet d'escalade.**

L'espace est accessible tous les jours de 10h00 à 21h00.

aux enfants de 2 à 12 ans.

Et dès le premier jour de l'ouverture, dès la première heure, parents et enfants s'en sont donné à cœur joie.



C'est aussi pour cela que nous vous demandons de respecter le site en terme d'âge et d'usage, pour que nos plus petits viennent nombreux y jouer en toute sécurité.

Un règlement du terrain multisport / aire de jeux est en cours d'élaboration pour garantir aux usagers les meilleures conditions de confort et de sécurité en fixant les droits et obligations de chacun. Il sera rendu public après délibération par le conseil municipal et affiché à l'entrée du terrain.

Pour rappel, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents. Les animaux, la pratique du vélo et engins à moteur sont également interdits. Il est également interdit de fumer sur l'ensemble du site.

Seul l'espace du terrain de boules reste fermé le temps de sa réalisation.



La mairie vous informe

Quelques nouvelles de la commission Fleurissement



Conséquence du confinement, les activités de la **commission Fleurissement** ont été suspendues pendant 4 mois à Boinville, comme dans la plupart des petites communes.

Notre participation au Concours Régional pour l'obtention de la FLEUR est donc reportée à l'année prochaine.

Ce n'est que partie remise avec plus de temps pour se préparer, notamment pour **soigner les entrées de village** (côté D 116 et côté Dourdan) comme le stipule le cahier des charges du concours Régional qui insiste aussi sur **la plantation d'arbres et d'arbustes**.



Nous ne négligerons pas pour autant les autres emplacements à fleurir: devant la mairie, la garderie, le monument aux morts, le parterre du Calvaire, tous les grands pots ainsi que le parterre crée à la Mare des Saules.

En début d'année, **nous avons commencé à restructurer les abords du cimetière** par la **création d'un parterre avec plantations de vivaces et arbustes au pied du mur extérieur**.

Nous avons **complété cet aménagement en créant 2 jardinières en briques** qui encadrent l'entrée du cimetière.

Nous réitérons à ce sujet l'interdiction absolue de se garer devant le portail.

Ledit portail fera l'objet d'un sablage et d'une nouvelle peinture.

Quant **au Jardin partagé à Bretonville**, il a fait l'objet d'un nettoyage-désherbage en juin et nous le préparons pour qu'à l'automne nous puissions semer et planter des légumes de saison.

L'**aire de jeu pour les petits** étant sortie de terre, nous aménagerons **une haie** qui la protégera du vent et la séparera du terrain de boules voisin. **Plusieurs arbres seront plantés aux abords de ce terrain.**

Ce qui nous motive ?

Rendre notre village plus convivial et plus attractif pour le plaisir de tous !

Vous souhaitez vous impliquer au Jardin Partagé ou aider au fleurissement, vous pouvez selon vos disponibilités venir donner un coup de main. Faites vous connaître, auprès de Claudine DOMPS Vice-Présidente de la commission Fleurissement, à la mairie, ou le samedi matin au Jardin partagé. Vous y serez les bienvenus.



Du côté des associations...

**Boinville
Jeunesse**

Le club
Les hirondelles



L'association **OSASC** renouvelle son bureau, sont nommés:

- ~ Michel **GARNIER**: Président
- ~ Jean Jacques **VERAGEN**: Vice-Président
- ~ Valérie **AUBRUN** : Secrétaire
- ~ Jacqueline **GARNIER**: Secrétaire adjointe
- ~ Sophie **DELISLE**: Trésorière.

L'**ensemble des associations de Boinville** sont pour cause de la **COVID 19**, en «**Standby** » dans le cadre du respect des gestes barrières et de regroupement de personnes. Elles espèrent pouvoir reprendre leurs activités dès la **rentrée de septembre 2020**, notamment **LCdance** (voir page 22) et comme annoncé dans son flyer distribué dans vos boîtes aux lettres l'**OSASC** et sa célèbre **BROCANTE**



Du côté des associations...



LA BIBLIOTHEQUE DE BOINVILLE



Toujours plus de livres !!

Le confinement a perturbé les échanges avec la bibliothèque, mais pas le goût pour la lecture qui en est, peut être, sorti renforcé.

13 nouvelles acquisitions de livres parus dernièrement seront à votre disposition à la rentrée.
Soyons positifs !

Quelques polars pour retrouver vos auteurs favoris :



Nuit sombre et sacrée de **Michael CONNELLY**: où l'on retrouve le nouveau couple d'enquêteurs, Bosch le flic récurrent de Connelly et Ballard sa dernière héroïne qui déroulent les fils croisés de deux enquêtes, l'une récente et l'autre classée.



Au soleil redouté de **Michel BUSSI**: titre qu'il a emprunté à Jacques Brel car lui aussi nous emmène aux Marquises en Polynésie où cinq lectrices ont remporté un stage d'écriture avec leur auteur préféré et, bien sûr, le séjour tourne au drame ...



La maison de l'abbaye de **Jean d'AILLON** une enquête, au moyen-âge, menée par Edward Holmes. Deux femmes ont disparu, un incroyable criminel rôde...



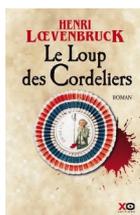
Un autre jour de **Valentin MUSSO** (frère de Guillaume): un thriller psychologique singulier au dénouement inattendu.



Pour un instant d'éternité de **Gilles LEGARDINIER**: Une fabuleuse alchimie entre aventures, suspense et émotion dans le Paris de l'exposition universelle de 1900.

Mais aussi pour en découvrir de nouveaux :

Le service des manuscrits de **Antoine LAURAIN**: où l'histoire d'un roman sélectionné mais dont l'auteur(e) reste introuvable alors que des meurtres similaires à ceux décrits dans le roman sont commis en Normandie au même moment ...



Le loup des Cordeliers de **Henri LOEVENBRUCK**: nous plonge en mai 1789 dans un Paris où la Révolution s'annonce. Un curieux fait-divers embrase la ville : un justicier accompagné d'un loup en laisse tue des hommes qui agressent des femmes ...

La disparue de la cabine 10 de **Ruth WARE**: À bord de ce luxueux yacht la curiosité se paie très cher ou quand **Agatha Christie** rencontre la **fille du train** ...



Du côté des associations...



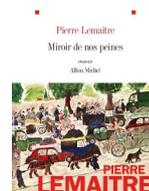
LA BIBLIOTHEQUE DE BOINVILLE (suite...)

Quelques romans aussi :

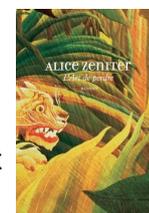


Le pays des autres de **Leïla SLIMANI**: premier volet d'une trilogie à venir, saga familiale sur 3 générations qui nous transporte au Maroc des années 1950 alors sous protectorat français. Un tableau poignant de la condition des femmes maintenues sous le joug au nom de la tradition.

Miroir de nos peines suite et fin. **Après au revoir là-haut** et **Couleurs de l'incendie**, **Pierre LEMAÎTRE** achève sa trilogie située dans l'entre-deux-guerres. Il nous plonge sur les routes de l'exode en 1940 avec de nombreux rebondissements où se mêlent burlesque et tragique.



Un loup quelque part d'**Amélie CORDONNIER**: un roman fort et émouvant qui aborde un sujet tabou: peut-on ne pas aimer son enfant?



L'art de se perdre d'**Alice ZENITER**: un texte puissamment incarné par les spectres de l'identité et de la décolonisation.



Une bête au paradis de **Cécile COULON**: Où comment l'amour pour une terre, une ferme nommée « le Paradis », emporte tout sur son passage.



Le conseil syndical du **SIVOS de la pointe du Diamant** s'est déroulé le 6 juin 2020 à la salle polyvalente de Boinville le Gaillard, sous la Présidence de Jean Louis FLORES, Président sortant.

Cette séance avait pour but, en autres, de constituer le nouveau bureau du **SIVOS** suite aux élections municipales du 15 mars 2020.

A l'unanimité des délégués titulaires votants :

- ◆ **Jean Louis FLORES**, Maire de Boinville le Gaillard est réélu Président
- ◆ **Martial ALIX**, Maire de Paray Douville est élu Vice-Président
- ◆ **Gilles QUINTON**, Maire de Allainville-aux-Bois est élu Secrétaire

Les délégués préalablement désignés par les quatre communes adhérentes au syndicat **SIVOS de la pointe du Diamant** sont:

Allainville-aux-Bois		Boinville-le-Gaillard		Orsonville		Paray Douville	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Gilles QUINTON (maire) Régis FRENCHI	Virginie OMONT Florie PENDIDO	Jean Louis FLORÈS (maire) Michèle MARTIN	Bruno BARBÉ Marc GILLOT	Anne CABRIT (maire) Jean-Paul PETIT	Norbert BUREAU Agnès LECOMTE	Martial ALIX (maire) Valérie HERKT	Frédéric PLAGNOL Sandrine MORIZET



Infos diverses



Avenir de l'hôpital de Rambouillet.



Dans les numéros 33 et 36 de l'Écho Boinvillois, nous vous parlions de l'avenir de l'hôpital de Rambouillet.

Les 16 et 30 juin dernier se sont déroulées des prises de parole des personnels soignants, médecins en tête, auxquelles vos élus étaient, bien sûr, présents.

Ces prises de paroles étaient organisées pour faire part des avancées obtenues et maintenir la pression sur les autorités concernées.

Malheureusement, c'est toujours le dialogue de sourds. Rien ne bouge.

Le fameux numéros clausus de 3500 médecins par an qui devait passer à 8500 médecins par an n'est toujours pas validé. Diverses sources nous annoncent une hausse de 0,2 % en deuxième année

Comme dit dans le numéro 36, lorsque le numéros clausus sera passé à 8500 médecins par an, il faudra entre 10 et 15 ans pour en voir les effets bénéfiques.

Allons-nous vers une politique de santé à l'américaine, pays où l'espérance de vie diminue depuis 6 ans?

Bien entendu, **vos élus continuent à suivre ce dossier de très près et vous tiendront informés.**



recrute:

Pour le 1er septembre:
1 auxiliaire de vie et
1 aide à domicile

retrouvez ces postes à pourvoir sur :
<https://www.rt78.fr/offres-d-emploi>



La Mairie de Prunay en Yvelines recherche:

Animateur/animateur enfance
jeunesse- Agent d'entretien
S'adresser à la mairie
tel: 01 30 46 07 20

Epicura Réceptions **Le Buddha Bowl**

Vous connaissez ces petits plats complets et bons pour la santé ?

8€
BUDDHA BOWL
Dessert 3€

En Livraison tous les midis du lundi au vendredi chez vous ou sur votre lieu de travail

Commande J-1 avant 15h
Tél/SMS au 06.47.83.42.78
ou par mail info@epicura-receptions.fr

Nos recettes et conditions par mail, sms, Facebook ou Instagram EPICURA Réceptions

Ne pas jeter sur la voie publique
EPICURA Réceptions SIRET 818 452 663 000 23 - 101 rue Amélie Earhart 78120 GAZERAN



GyroSport
Randonnée • Street Marketing
Location & Vente

Venez explorer et découvrir votre région en gyropode tout terrain

07 87 36 53 48
www.gyrosport.fr

Annonces



Artisans et commerçants

Vous êtes artisan mais aussi commerçant, vous souhaitez vous faire mieux connaître, vous pouvez le faire par le biais de l'Écho Boinvillois et le site www.boinville-le-gaillard.fr.

Votre société n'a pas l'obligation d'être domiciliée sur Boinville-le-Gaillard.

Seule contrainte, être Boinvillois, et être immatriculé soit au Registre du Commerce et de l'Artisanat soit au Registre du Commerce et des Sociétés.

Seule formalité, faire parvenir à la Mairie, votre annonce en précisant votre activité, vos coordonnées (adresse société téléphone etc.), et votre numéro Siret ou Siren.

Rédacteur en chef : Jean Louis FLORÈS

Rédacteurs / concepteurs : Michèle MARTIN, Bruno BARBÉ, Claudine DOMPS, Marc GILLOT, Katia VACHEROT, William BELTOISE, Maria GONÇALVES, Alexis LEBOUTEUX.



CENTRE DE LOISIRS

Pendant le confinement, le centre de loisirs est resté ouvert pour les enfants des personnels prioritaires. Le conseil syndical du **SIVOS de la Pointe du Diamant** a voté une gratuité de l'accueil sur cette période de mars à mai. Pendant cette durée un peu spéciale, les activités au centre ont continué : Fête du printemps, Fête des mères, Fête des pères, pâtisserie, jeux sportifs, pétanque, etc. . .

Le stage cirque qui était prévu pour les vacances d'avril n'a malheureusement pas pu avoir lieu.

Ce projet est repoussé à l'année 2021.



**Votre centre de loisirs est ouvert du
Lundi 6 au vendredi 24 Juillet
puis du Lundi 24 au 31 aout .**

Le thème de cette période sera « **la ferme** »

De nombreuses activités manuelles, de la pâtisserie et de la cuisine, des jeux sportifs, une sortie à la Bergerie Nationale et la **construction d'un poulailler** sont au programme.

En effet, dans la continuité du projet mis en place cette année sur la prévention du gâchis alimentaire, nous accueilleront, à partir de septembre, 3 poules au centre de loisirs.

**Venez découvrir les
plannings des activités
sur notre page Facebook.**

Vous pouvez trouver les **nouveaux dossiers d'inscription 2020-2021** en mairie ou directement au centre de Loisirs .
N'hésitez pas à nous les demander par mail : garderie@boinville-le-gaillard.fr

Pour plus d'informations vous pouvez joindre le **centre de loisirs** au: **09.81.93.11.42**



Venez nous rejoindre sur notre page Facebook « Centre de loisirs de Boinville » pour pouvoir suivre la vie du centre en direct





Salle Colbert d'Orsonville

Lundi

17h30/18h15 : Danse Eveil (maternelle : Ms, Gs)
 18h20/19h20 : Modern'jazz (CP/CE1)
 19h30/20h15 : Zumba (Ados/Adultes)
 20h15/21h00 : Renforcement musculaire

Mercredi

15h30/16h30 : Modern'jazz (CE2/CM1)
 16h30/17h30 : Modern'jazz (CM2/6°)
 17h45/19h00 : Modern'jazz (5°/3°)
 19h/20h15 : Modern'jazz (+ 15 ans)
 20h15/21h30 : Modern'jazz (Adultes)

Inscriptions : Samedi 5 Septembre à la Mairie d'Orsonville de 10h à 16h.

Pièces à fournir : - Certificat médical (à renouveler tous les ans car nous dépendons du ministère de la culture et non des sports !)

- Feuille d'inscription (photo uniquement pour les nouvelles adhésions).
- Adhésion individuelle annuelle **8€** + Cotisation annuelle.

Tarifs :

Cotisation Annuelle :

Cours danse Eveil : 160€
 Cours danse 1h00 : 175€
 Cours danse 1h15 : 190€
 Cours Zumba ou Renfo : 155€

- 10% pour une 2^{ème} inscription dans le même foyer
- 15% pour une 3^{ème} inscription dans le même foyer

PLANNING SAISON 2020/2021



Salle Polyvalente Boinville le gaillard

Mardi

17h45/18h45 : Hip-Hop, Dance All (8/11 ans)
 18h45/20h00 : Hip-Hop, Dance All (12 ans et +)

Les Professeurs

Hip-Hop, dance All : Jean-Pierre Pastor
 Modern'jazz : Laurence Canezin
 Zumba/Renfo : Laurence Canezin

Forfait pour un même adhérent :

Forfait Zumba + Renfo : 255€
 Forfait 2 cours de danse : 310€
 Forfait 3 cours de danse : 360€

IMPORTANT: En raison de l'interruption des cours physiques dû au confinement mi-mars et malgré que des cours en Visio aient été proposés jusqu'à la fin de la saison, il a été décidé que pour tous les adhérents inscrits sur la saison 2019/2020 et souhaitant se réinscrire pour la saison 2020/2021 une remise commerciale de 16 % sur la cotisation payée en 2019, sera faite sur la nouvelle cotisation annuelle.

NOUVEAU

Cours de Hip-Hop, Dance All (à partir du 15/09/2020)

Avec :



RENSEIGNEMENTS :

Par mail : Icdanse78@gmail.com

Par tel : **06 70 23 21 38**

LE MARDI À LA SALLE POLYVALENTE DE BOINVILLE LE GAILLARD
 - 17H45/18H45 : POUR LES 8/11 ANS
 - 18H45/20H00 : POUR LES 12 ANS ET +